

Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 3 AVRIL 2017 PROCES-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le trois avril deux mil dix-sept à vingt heures, à la Salle des Fêtes de Measnes, selon convocation le 27/03/2017, sous la présidence de Sylvie MARTIN, Présidente.

M. Thierry TROLONG a été désigné secrétaire de séance

Présents :

ACCOLAS Pierre, AUGER Nadine, AUROUSSEAU Jean-Claude, BERTRAND Marie-France, BOUCHET Jean-François, CHAVANT Philippe, CORNETTE Nicolas, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GIRY Eric, GUILLOT Laurent, GUYOT Pierre, HUBERT Alain, LABESSE Michel, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MARTIN Sylvie, MOULIN Eveline, PETITJEAN Daniel, POIRIER Michel, REIX Benoît, ROUSSILLAT Florence, TROLONG Thierry.

M. BUSSET Guy donne pouvoir à M. BOUCHET Jean-François - DUMONTET Simon donne pouvoir à M. LANGLOIS Roger - M. DUMAS donne pouvoir à M. AUROUSSEAU Jean-Claude

La bienvenue est souhaitée à Monsieur Sylvain Duqueroix, nouveau maire de Champsanglard, conseiller communautaire suppléant suite à la démission de Madame Joëlle Auclair.

Le budget de la comcom est déficitaire en fonctionnement pour 2017 :
393 000 €

Déséquilibre depuis la création de la comcom

Causes : DGF / 2

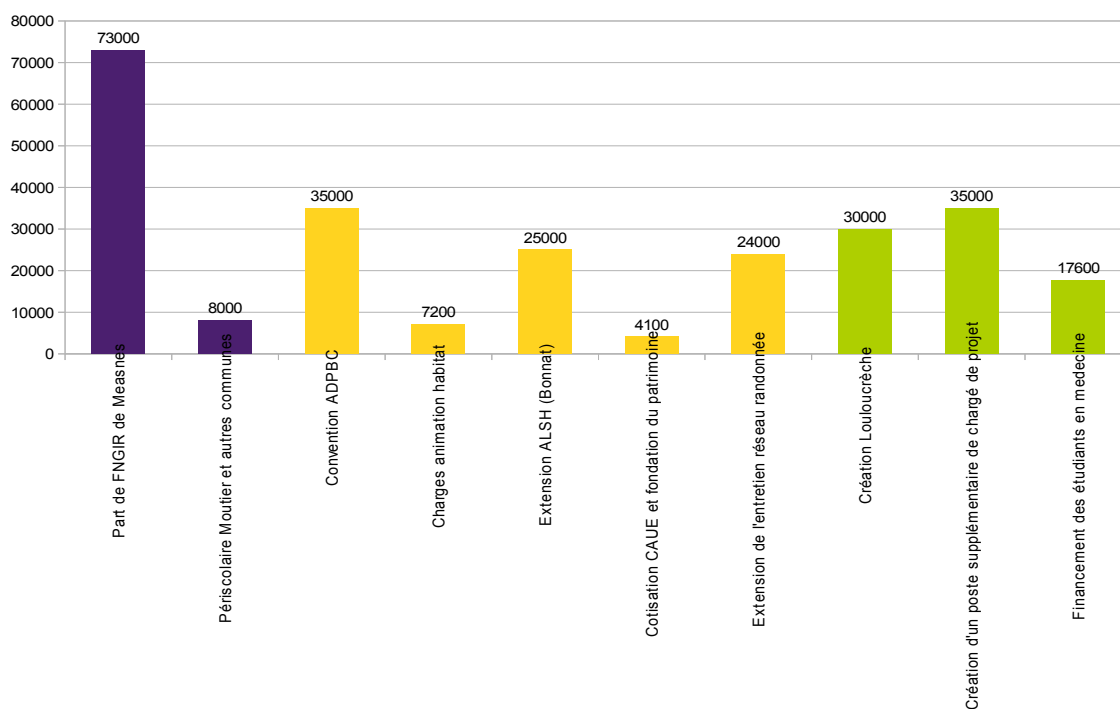
	2013 cumulées	2014	2015	2016
total	217 272 €	176 633 €	137 019 €	100 887 €
total par habitant (8140 hab)	27 €	22 €	17 €	12 €
baisse annuelle		-18,70%	-22,43%	-26,37%

Estimation dans le budget : 88 500 €

Fiscalité : Produits maintenus avec des taux fixes depuis TMP de l'année de fusion mais fiscalité progressive Champsanglard (manque estimé à 17 000€ en 2016)

Perte importante en 2017 : 57 695 € de TPZ

De nouvelles dépenses Pour un total de : 258 900 € / an



PERTE TOTALE DE RECETTES 186 467 €

Nouvelles dépenses pour un
total de : 258 900 € / an

Soit théoriquement 445 367 €

Sur les dépenses : engagement à faire un travail de réduction ou de maîtrise des dépenses service par service mais faible marge

2 leviers pour augmenter les recettes : fiscalité et FPIC

	TH	TF	TFNB	CFE	TPZ
Taux 2016	4,77%	3,07%	12,54%	5,54%	27,5
Plus 5%	5,01%	3,22%	13,17%	5,82%	
Plus 10%	5,25%	3,38%	13,79%	6,09%	
Plus 15%	5,49%	3,53%	14,42%	6,37%	
taux moyen région 2015 CC en FA	4,50	3,96	14,77	4,76	
taux moyen national 2015 CC en FA	4,85	4,36	12,24	5,40	
taux moyen national 2015 CC en FA de même strate	6,76	5,79	13,68	6,12	

Attention
Comparaison
Il faudrait le faire
à compétences égales

+5% : 35 283 €

+10% : 70 566 €

+15% : 105 849 €

Pour mémoire les taux des anciennes interco

	Taux TH ad com com	Taux TF ad com com	Taux TFNB ad com com	Taux CFE ad com com
CCPB	7,07	4,69	15,17	7,76
CCPC	3,3	2,04	8,45	3,25
CC2V	4,21	3,16	12,43	3,54
CMA	9,87	2,58	10,93	4,32

La commission et R6P proposent au conseil communautaire d'augmenter de 10% la fiscalité

Concernant le FPIC, décision de principe d'accorder la totalité du FPIC à la comcom :

Totalité : vote à l'unanimité du CC : 158 000 €
+ 30% : majorité des 2/3 des CC : 47 000 €

Hypothèse de la commission : 70 566 € de fiscalité supplémentaire avec un taux de +10% et les 158 000 € de FPIC = 228 566 €

Besoin en fonctionnement 2017 : 393 000 €

Soit cette hypothèse couvre 58 % de notre besoin de financement de fonctionnement.

+ participation de Measnes de 13 000 €

DELIBERATION N°2017-028 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	27	17	10

Constatant la baisse de DGF (DGF cumulée en 2013 : 217 272 € et en 2016 : 100 887 €), prenant en compte les nouvelles dépenses de fonctionnement imposées par l'Etat ou créées par l'intercommunalité depuis la fusion, soit 258 900 €, constatant la baisse de produits de fiscalité de zone de 57 695 €, prenant en compte la volonté des communes membres de conserver la répartition de droit commun pour le FPIC (18 votes pour)

Le Conseil Communautaire est amené à augmenter les taux d'imposition de fiscalité additionnelle de 15%.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, le Conseil Communautaire, :

- DECIDE d'appliquer les taux suivants en 2017 :

Taxe d'habitation	5,49%
Taxe sur le foncier bâti	3,53%
Taxe sur le foncier non bâti	14,42%
CFE	6,37%
CFE de zone	27,50%

Le produit supplémentaire attendu est de 105 849 € ne recouvrant que 27% des besoin de fonctionnement(recettes réelles hors report 2016 - dépenses réelles de fonctionnement)

DELIBERATION N°2017-029 VOTE DES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	27	27	0

Le Conseil Communautaire est amené à fixer les taux de TEOM, la Commission Finances propose les taux suivants pour 2017 :

Bourgs ex CCPC + Lourdoueix St Pierre + Measnes	13,00%
Villages ex CCPC + bourgs de Jalesches et de Roches + ex CMA + Champsanglard	12,75%
Bonnat bourg	12,07%
Villages de Bonnat + Malval	12,07%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE les taux proposés

DELIBERATION N°2017-030

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017- BUDGET ANNEXE «ZA LE POTEAU»

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	27	27	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- en fonctionnement à 153 € ;
- en investissement à 0 €.

Le budget primitif du Budget annexe Zone d'Activités Intercommunale « Le Poteau » se présente de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2017
658	charges diverses	0,17
71	Production stockée (ou déstockage)	
002	Déficit antérieur reporté	152,83
23	Virement à la section d'investissement	
	Total dépenses fonctionnement	153

Dépenses investissement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2017
001	Déficit antérieur reporté	0,00 €
1687	Remboursement de l'avance Budget principal	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
010	Stocks	
	Total dépenses investissement	0 €

Recettes de fonctionnement

Cpte	Intitulé du compte	BP 207
7015	Vente de terrain	
70	Produits des services, du domaines, ventes	
774	Subventions exceptionnelles	153
77	Produits exceptionnels	153
	Excédent de fonctionnement reporté	
	Total recettes fonctionnement	153

Recettes investissement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2017
3555	Terrains aménagés	0,00 €
010	Stocks	0,00 €
	Total recettes investissement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2017 du Budget annexe Zone d'Activités Intercommunale « Le Poteau » tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le Budget annexe Zone d'Activités Intercommunale « Le Poteau » et les annexes;
- AUTORISE la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2017-031

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE «LOULOUBUS»

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	27	27	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- en fonctionnement à 283 147 € ;
- en investissement à 472 535 €.

Le budget primitif du Budget annexe « Louloubus » se présente de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement			Dépenses investissement		
Cpte	Intitulé du compte	BP 2017		BP 2017	
011	Charges générales	20 050,25 €	001	Résultat reporté	
12	Charges de personnel	230 500,00 €	139	Amortissement subv	4 375,00 €
66	Charges Financières	1 400,00 €	1641	Emprunt	5 000,00 €
68	Dotations aux amortissement et provisions	3 950,00 €	2051	Concessions et droits similaires	
023	Virement section investissement		2158	Autres instal° mat. Et outil	
002	Déficit antérieur reporté	27 246,75 €	21731	bâtiment pub	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		283 147,00 €	2183	Matériel de bureau et informatique	
			2184	Mobilier	14 756,00 €
			2313	Immo corporelle	448 404,00 €
			TOTAL DEPENSES d'investissement		472 535,00 €
Recettes de fonctionnement			Recettes investissement		
Cpte	Intitulé du compte	BP 2017			
002	Excédent antérieur reporté		021	Virement de la section fonction°	
6419	Remboursement sur dep de personnel	26 600,00 €	001	Résultat reporté	32 156,45 €
777	Amortissement subv	4 375,00 €	1022	FCTVA	53 428,55 €
7066	Participations des familles	10 000,00 €	1068	Affectation résultat fct	
	Prestations de service HG	46 800,00 €	28	Amortissement	3 950,00 €
	Prestations de service RAM	28 000,00 €	1317	Sub UE	163 400,00 €
7473	Subventions département	12 200,00 €	1318	autres	143 000,00 €
774	Subvt BP	97 172,00 €	1641	Emprunt	76 600,00 €
7478	autres recettes	58 000,00 €	TOTAL RECETTES d'investissement		472 535,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		283 147,00 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2017 du Budget annexe « Louloubus » tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le budget primitif 2017 du Budget annexe « Louloubus » et les annexes;
- AUTORISE la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2017-032

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE «IMMOBILIER D'ENTREPRISES»

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	27	27	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- en fonctionnement à 355 011 € ;
- en investissement à 392 400 €.

Le budget primitif du Budget annexe « Immobilier d'entreprises » se présente de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement			Dépenses investissement		
Cpte	Intitulé du compte	BP 2017	Cpte	Intitulé du compte	BP 2017
011	Charges générales	24 150,68 €	001	Résultat reporté	169 385,89 €
012	Charges de personnel	0,00 €	16	Emprunt et dettes assimilées	107 044,00 €
65	Autres charges de gestion courante		139	Amortissements des subv perçues	110 700,00 €
66	Charges financières	34 604,00 €	204141	Sub équipement versée aux communes membres	
67	Charges exceptionnelles		2031	frais d'études	2 000,11 €
68	Dotations aux amortissement et provisions	156 700,00 €	2128	autres agencement de terrains	
023	Virement section investissement	139 556,32 €	2132	Aménagement immeuble de rapport	3 270,00 €
002	Déficit antérieur reporté		2188	autres immo corporelles	
	Total dépenses fonctionnement	355 011,00 €	2313	Construction	
			2317	Immo corporelles reçue au titre d'une MAD	
			Total dépenses investissement		392 400,00 €
Recettes de fonctionnement			Recettes investissement		
Cpte	Intitulé du compte	BP 2017	Cpte	Intitulé du compte	BP 2017
002	Excédent antérieur reporté		021	Virement de la section fonction°	139 556,32 €
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	17 307,00 €	1068	affectation du resultat de fonctionnement	96 143,68 €
75	Autre produit de gestion	131 734,00 €	024	produits de cession des immo	
77	Produits exceptionnels	95 270,00 €	21	Immobilisations corporelles	
78	reprise sur amortissements et provisions	110 700,00 €	13241	sub équipement versée aux communes membres	
	Total recettes fonctionnement	355 011,00 €	28	Amortissements	156 700,00 €
			165	Dépôt et cautionnement	
			192	Plus value sur cession d'immo	
			Total recettes investissement		392 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2017 du Budget annexe « Immobilier d'entreprises » tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le budget primitif 2017 du Budget annexe « Immobilier d'entreprises » et les annexes ;

- **Autorise** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2017-033

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	26	26	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- en fonctionnement à 3 526 035 € ;

- en investissement à 2 918 704 €.

Le budget primitif du Budget principal se présente de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement		BP 2017
Cpte	Intitulé du compte	
011	Charges générales	1 089 242,00 €
12	Charges de personnel	553 931,00 €
65	Autres charges gestion courante	69 600,00 €
66	Charges financières	35 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	218 195,00 €
14	Atténuation de produits	174 700,00 €
68	Dotations aux amort. et prov.	120 000,00 €
023	Virement section investissement	1 265 367,00 €
	Total dépenses fonctionnement	3 526 035,00 €

Dépenses investissement		BP 2017
Cpte	Intitulé du compte	
001	Déficit antérieur reporté	34 557,84 €
139	amortissement des sub perçues	19 000,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	60 960,00 €
20	Immobilisation incorporelles	880 926,16 €
21	Immobilisations corporelles	131 600,00 €
23	Immobilisation en cours	1 791 660,00 €
	Total dépenses investissement	2 918 704,00 €

Recettes de fonctionnement		BP 2017
Cpte	Intitulé du compte	
002	Excédent antérieur reporté	1 552 938,25 €
70	Produits des services	70 899,75 €
73	Impôts et taxes	1 672 147,00 €
74	Dotations et participations	179 490,00 €
75	Autres produits gestion courante	24 520,00 €
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provision	
042	Opération d'ordre de transfert	19 000,00 €
013	Atténuation de charges	7 040,00 €
	Total recettes fonctionnement	3 526 035,00 €

Recettes investissement		BP 2017
Cpte	Intitulé du compte	
021	Virement de la section fonction°	1 265 367,00 €
001	Résultat reporté	
10	FCTVA	202 300,00 €
13	Subvention d'investissement	878 337,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	449 300,00 €
27	autres etab publics	3 400,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €
	Total recettes investissement	2 918 704,00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, le Conseil Communautaire,

- **ADOpte** le budget primitif 2017 du Budget principal tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le budget primitif 2017 du Budget principal et les annexes;

- **Autorise** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2017-034

MISE EN PLACE D'UNE FILIERE ALIMENTAIRE LOCALE -

CHARTRE D'ENGAGEMENT « DES CHAMPS A L'ASSIETTE DE MA CANTINE »

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	27	27	0

Le territoire de projet composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, a pour projet la mise en place d'une filière alimentaire locale opérationnelle. Le premier enjeu visé est de desservir la restauration collective et notamment les établissements scolaires en produits alimentaires de proximité.

Cette démarche avait été engagée par le GAL Leader Pays de Guéret sur la période 2011-2014 dans le cadre du projet de coopération « Des Champs à l'assiette ». L'étude menée a notamment fait ressortir les chiffres suivants : 1,8 millions de repas servis dans la restauration collective sur le territoire, un marché de 3,9 Millions d'€, et seulement 2% de produits locaux employés.

S'inscrivant dans la suite de ce travail, le territoire de projet souhaite aujourd'hui passer à la mise en place effective de la filière alimentaire : permettre un approvisionnement de la restauration collective à partir de produits locaux de qualité et relocaliser cette économie.

Les enjeux suivants ont ainsi été identifiés :

- Fournir une alimentation de qualité aux enfants et aux publics de la restauration collective du territoire
- Etre acteur sur le développement et la structuration de la filière alimentaire locale
- Conforter l'économie et les emplois locaux
- Participer à l'effort de réduction d'émission de GES

Ces enjeux répondent également à la volonté du territoire d'apporter de nouveaux débouchés aux exploitations agricoles existantes (conforter et diversifier), et également d'accueillir de nouvelles productions pour répondre à la demande.

Bien évidemment, le territoire ne pourra répondre à ces enjeux que si les structures porteuses de restauration collective affichent clairement leur engagement dans la démarche. Cet engagement est nécessaire pour exposer les ambitions locales auprès des différents acteurs de la filière et notamment auprès des producteurs locaux (visibilité accrue sur la demande). Il est ainsi le point de démarrage vers une véritable structuration locale.

La Communauté de communes s'est positionnée volontaire pour intégrer ce projet au même titre que 11 autres structures réparties sur les 2 EPCI.

Au travers de la charte d'engagement signée avec le territoire de projet, la commune s'engage à utiliser un pourcentage minimum de produits locaux dans sa cantine, défini selon son propre état d'avancement et ses ambitions.

Après des premiers entretiens et une phase de diagnostic de la cantine, il a été proposé à la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche de se positionner avec un objectif en année 1 (2017-2018) et des ambitions sur les années suivantes pour s'inscrire dans une montée en puissance progressive de l'introduction de produits locaux. 4 catégories de produits ont été fléchées :

- La viande
- Les fruits et légumes
- Les produits laitiers
- Le pain et l'épicerie

La Communauté de Communes s'engage par ailleurs à s'impliquer dans le projet au travers des actions proposées par le territoire.

En effet, pour accompagner et soutenir les structures signataires, le territoire a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par une équipe pluridisciplinaire composée de l'association SolASol en Limousin, le CPIE des Pays creusois et Interbio Nouvelle Aquitaine.

Cet accompagnement va consister à établir un programme d'actions « sur mesure » regroupant des actions individuelles et collectives puis leur mise en œuvre pour faciliter l'atteinte des objectifs : formations, sensibilisation/pédagogie, interconnaissance des acteurs, mutualisation, mise en œuvre de conseils alimentaires locaux, travail sur la distribution.

La 4^{ème} phase permettra d'évaluer le projet et sa poursuite.

Les objectifs et ambitions suivants pour la communauté de communes inscrits dans la charte d'engagement :

Catégories de produits	% de produits locaux sur l'achat global (€ HT) / an		
	Existant	Objectif / Année 1	Ambition / Année 2
Viande	1,00%	4,00%	7,00%
Fruits et légumes	1,00%	4,00%	4,00%
Produits laitiers	1,00%	2,00%	3,00%
Pain et épicerie	0,00%	0,00%	1,00%
Total achats locaux	3%	10,00%	15,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche dans le projet « Des Champs à l'assiette de ma cantine » et les objectifs / ambitions visés
- **AUTORISE** la Présidente à signer la charte avec le territoire de projet

DELIBERATION N°2017-035

MISE EN PLACE D'UNE FILIERE ALIMENTAIRE LOCALE - APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT « DES CHAMPS A L'ASSIETTE DE MA CANTINE »

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	27	27	0

Dans le cadre de sa stratégie Accueil-Economie de proximité, le territoire de projet composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, s'est engagé sur un programme d'actions. L'une des actions phare est la mise en place d'une filière alimentaire locale opérationnelle avec pour premier enjeu de desservir la restauration collective et notamment les établissements scolaires en produits alimentaires de proximité.

Cette démarche avait été engagée par le GAL Leader Pays de Guéret sur la période 2011-2014 dans le cadre du projet de coopération « Des Champs à l'assiette ». L'étude menée a notamment fait ressortir les chiffres suivants : 1,8 millions de repas servis dans la restauration collective sur le territoire, un marché de 3,9 Millions d'€, et seulement 2% de produits locaux employés.

S'inscrivant dans la suite de ce travail, le territoire de projet souhaite aujourd'hui passer à la mise en place effective de la filière alimentaire : permettre un approvisionnement de la restauration collective à partir de produits locaux de qualité et relocaliser cette économie.

Les enjeux suivants ont ainsi été identifiés :

- Fournir une alimentation de qualité aux enfants et aux publics de la restauration collective du territoire
- Etre acteur sur le développement et la structuration de la filière alimentaire locale
- Conforter l'économie et les emplois locaux
- Participer à l'effort de réduction d'émission de GES

Ces enjeux répondent également à la volonté du territoire d'apporter de nouveaux débouchés aux exploitations agricoles existantes (conforter et diversifier), et également d'accueillir de nouvelles productions pour répondre à la demande.

Bien évidemment, le territoire ne pourra répondre à ces enjeux que si les structures porteuses de restauration collective affichent clairement leur engagement dans la démarche. Cet engagement est nécessaire pour exposer les ambitions locales auprès des différents acteurs de la filière et notamment auprès des producteurs locaux (visibilité accrue sur la demande). Il est ainsi le point de démarrage vers une véritable structuration locale.

Aussi, il est exposé aujourd'hui la charte d'engagement à destination des structures volontaires : la charte « Des champs à l'assiette de ma cantine ».

Au travers de cette charte signée avec le territoire de projet, ces dernières s'engageront à utiliser un pourcentage minimum de produits locaux dans la restauration collective, défini selon leur état d'avancement et leurs ambitions. Elles seront ainsi amenées à se positionner avec un objectif en année 1(2017-2018) et des ambitions sur les années suivantes pour s'inscrire dans une montée en puissance progressive de l'introduction de produits locaux. 4 catégories de produits ont été fléchées :

- La viande
- Les fruits et légumes
- Les produits laitiers
- Le pain et l'épicerie

La structure signataire s'engagera par ailleurs à s'impliquer dans le projet au travers des actions proposées par le territoire.

En effet, pour accompagner et soutenir les structures signataires, le territoire a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par une équipe pluridisciplinaire composée de l'association SolASol en Limousin, le CPIE des Pays creusois et Interbio Nouvelle Aquitaine.

Cet accompagnement a débuté fin 2016 avec le lancement de la démarche et l'audit des structures volontaires : entretien, diagnostic des cantines, accompagnement sur la définition d'objectifs quantifiés adaptés à la structure engagée.

La suite de la démarche avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage va consister à établir un programme d'actions « sur mesure » regroupant des actions individuelles et collectives puis leur mise en œuvre : formations, sensibilisation/pédagogie, interconnaissance des acteurs, mutualisation, mise en œuvre de conseils alimentaires locaux, travail sur la distribution.

La 4^{ème} phase permettra d'évaluer le projet et sa poursuite.

Ce sont ainsi 12 structures porteuses de restauration collective qui seront accompagnées : 11 écoles et 1 collège répartis sur les 2 EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la charte d'engagement « Des Champs à l'assiette de ma cantine »,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer avec le Président de Communauté d'Agglomération du Grand Guéret les chartes avec les structures volontaires (communes et collège)

DELIBERATION N°2017-036

ENTRETIEN DU RESEAU DE CHEMINS DE RANDONNEE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	27	27	0

Dans le cadre de sa compétence « Création, entretien, balisage et promotion des réseaux de randonnée », la Communauté de Communes est en charge de l'entretien végétal et du balisage des circuits du réseau intercommunal de chemins de randonnée pédestre et de la base VTT.

Les élus souhaitent confier ces missions au chantier d'insertion ADPBC de Châtelus-Malvaleix.

Pour mémoire :

Le réseau intercommunal de chemins pédestres en chiffre :

- 32 circuits
- 325 km de circuits et 46 km de liaison
- 371 km de balisage
- 160 km de chemins à entretenir par la CCPCM

La base VTT en chiffre :

- 8 circuits de 10 km à 67 km
- 178 km de balisage sur le territoire de la CCPCM
- 30 km de chemins VTT à entretenir par la CCPCM

Présentation des devis du Chantier d'Insertion ADPBC :

- Chemins pédestre : Coût d'entretien en 2 passages - 160 km à 100 € (1er : Juin / Juillet + 2ème : Septembre/Octobre)	16 000,00 €
Coût d'entretien en 3 passages - 160 km à 130 € (1er : mi-Mai/mi Juin + 2ème : Juillet + Septembre/Octobre)	20 800,00 €

- Chemins VTT : Coût d'entretien et reprise du balisage (fournitures comprises) en 2 passages (1er : Juin / Juillet + 2ème : Septembre/Octobre)	4 780,00 €
--	------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de faire réaliser l'entretien végétal annuel 2017 des chemins pédestres et VTT en 2 passages ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer les devis présentés par l'ADPBC (association non assujettie à la TVA) pour une enveloppe globale de 20 780 €.

M. Trolong souhaite que la comcom participe au salon de la randonnée qui se tiendra à Eguzon début octobre 2017 et se propose pour représenter la C.C.P.C.M.

Il serait intéressant de connaître le prix de revient du topo-guide

Micro-crèche : acquisition d'une parcelle

Un accord avait été conclu avec la commune de Genouillac (délibération n°2016-074 du 19 septembre 2016). Une cession à titre gratuit n'est plus légale, c'est pourquoi la CCPCM propose d'acheter le terrain.

Monsieur Arousseau refuse la proposition d'achat et propose une mise à disposition ou un bail emphytéotique.

Le sujet est reporté.

DELIBERATION N°2017-037 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	27	27	0

Vu Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO du 27 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

La Présidente précise aux membres du Conseil que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE

De fixer à compter du 1er janvier 2017 les indemnités mensuelles de fonction comme suit :

- De la Présidente à 41,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Des Vice-présidents à 16.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

DELIBERATION N°2017-038 MOTION DEMANDANT UN RENFORT DE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	27	27	27	0

Les conseillers communautaires constatent une forte augmentation des cambriolages sur le territoire et à ce titre souhaitent alerter les autorités compétentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DEMANDE un renfort de surveillance du territoire victime de nombreux cambriolages

A Genouillac, le 10 avril 2017
Thierry TROLONG, secrétaire de séance